

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2022 / N° 2

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/22 sur le site par H. ANDEOL

ID : 026-212603054-20220706-5_2022_2-DE

SEANCE du 6 Juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à BONNET Annick
DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre
MINDER Pascale
MANENT Corinne

Objet : Demande d'utilisation de la salle des fêtes Jean AMBLARD

Le bureau informe l'assemblée que deux demandes d'occupation de la salle des fêtes ont été reçues.

-Tout d'abord, une association de danse d'une soixantaine d'adhérents adultes et enfants confondus dont une majorité d'entre eux résident à St Gervais. Elle pratique plusieurs styles de danses Cabaret, Latino, Moderne Jazz, Dancehall, ect.

Elle souhaite utiliser la salle des fêtes le mardi soir pour son cours adulte et le mercredi après-midi pour son cours enfants.

-Ensuite, une personne de St Gervais souhaite mettre en place des cours de Yoga. Un sondage a été fait auprès des habitants et 24 personnes sont intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le prêt de la salle des fêtes pour ces activités de danse et de Yoga.
- **DIT** que ces activités doivent être portées par des associations de la commune.

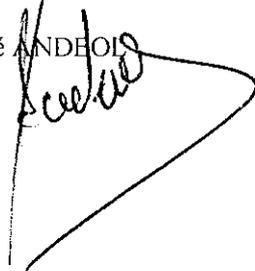
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11/07/2022

Le Maire,

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11/07/2022
Et de la réception en Préfecture le 11/07/22

Maire

